



REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS 2019

« Cogolin, ma ville »

Saisir la magie d'un rayon de lumière, le pittoresque d'une architecture,
ou pourquoi pas tout simplement la beauté de votre ville.

Article 1 : la ville de Cogolin propose son deuxième concours photos sur le thème: « Cogolin, ma ville » »

Article 2 : L'accès à ce concours est gratuit. Il est réservé exclusivement aux photographes amateurs. Il est ouvert à tous. Les membres organisateurs ne peuvent y participer.

Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal.

Article 3 : Il y aura 2 catégories : Jeunesse 8 ans à 15 ans et Ados-adultes à partir de 16 ans. Un premier, un deuxième et un troisième prix seront remis aux lauréats de chaque catégorie.

Article 4 : Chaque participant devra faire parvenir 3 photographies au maximum, en couleur, de format jpeg et en Haute Définition. Ces photos doivent être récentes (moins de 2 ans).

Article 5 : Les photos devront être adressées par Wetransfer à l'adresse suivante : <https://wetransfer.com/>
Destinataire : concoursphotos@cogolin.fr ou déposées à l'accueil de la mairie sur une clé USB ainsi qu'aux journées provençales du 7 et 8 septembre. Sur chaque fichier, il convient de préciser les noms, prénoms, adresse, numéro de téléphone de l'auteur ainsi que la date et le lieu de la prise de vue.

Article 6 : La date de début de dépôt des épreuves est fixée au 15 juillet 2019 et celle de fin de dépôt au 15 octobre 2019. Les épreuves seront numérotées, de façon à les rendre anonymes aux yeux du jury.

Article 7 : Le jury, composé de cinq membres, sera constitué du Maire, de l'adjointe à la culture, d'un photographe et de deux médiateurs culturels de la ville. Ces derniers veilleront au respect du thème, de la composition et de l'originalité de la photo.

Les décisions du jury seront sans appel.

Article 8 : Le jury attribuera 3 prix par catégorie :

Publication de la photographie en couverture du magazine Terre Mer pour les 2 premiers prix

Prix enfants :

1^{er} prix : Entrée au mini-golf la Palmeraie pour 4 personnes (offert par l'entreprise)

2^{ème} prix : 1 stage nautique (5 séances) à la base nautique de Cogolin

3^{ème} prix : 1 séance de kayak/SUP à la base nautique de Cogolin

Prix adultes :

1^{er} prix : Excursion avec les bateaux verts pour 2 personnes (offert par l'entreprise)

2^{ème} prix : 1 stage nautique (5 séances) à la base nautique de Cogolin

3^{ème} prix : 1 location kayak / SUP pour 2 personnes à la base nautique de Cogolin

Article 9 : Le jury sélectionnera les 30 meilleurs clichés qui feront l'objet d'une exposition. **Chaque œuvre sélectionnée et imprimée sur du « Galazzi » sera offerte à son propriétaire à l'issue de l'exposition.**

Article 10 : Les participants s'engagent à céder gracieusement leurs clichés ainsi que les droits de leurs œuvres à la commune pour la constitution de sa photothèque et d'une utilisation pour ses supports de communication à caractère non lucratif

Ils autorisent par avance la commune de Cogolin à publier leur nom et photographie sur le site www.cogolin.fr et dans le magazine municipal « Terre Mer » ou tout autre support de communication.

Article 11 : Chaque candidat garantit que les clichés présentés au concours sont libres de tout droit. Il doit s'assurer du respect du droit à l'image et de la vie privée des personnes photographiées.

Article 12 : Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement. Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification du candidat.

Article 13 : La commune de Cogolin se réserve le droit d'annuler le concours. Chaque participant sera alors averti et chaque cliché reçu sera restitué à son auteur.

Article 14 : Le règlement est déposé à la mairie, il est disponible sur le site internet : www.cogolin.fr

Article 15 : Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les coordonnées des participants pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé par la ville de Cogolin dans le cadre de la participation au concours photo. Les données ainsi collectées seront conservées uniquement pour la durée du concours, au-delà de ce délai, les données seront supprimées.

Les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de limitation.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de des données, adresser une demande auprès du délégué à la protection des données (DPO) de la ville de Cogolin :

- par voie électronique : rgpd@cogolin.fr.
- par courrier postal : Le délégué à la protection des données

Mairie de Cogolin
place de La République
83310 Cogolin

Les données collectées sont destinées exclusivement à la commune de Cogolin et à ses partenaires pour les seuls besoins du concours et sont nécessaires pour la participation au concours et l'attribution des récompenses aux gagnants.

CONCOURS PHOTOS 2019

« Cogolin, ma ville »

BULLETIN DE PARTICIPATION

(À joindre obligatoirement à l'envoi ou à la remise des photographies)

Nom : Prénom : Age :

Adresse:.....

.....

Téléphone : Fixe : Mobile :

Mail : @

Titre de la photographie (ou des photographies) :

.....

.....

.....

Je, soussigné(e) (nom), certifie

avoir pris connaissance du règlement du concours et y adhérer de façon pleine et entière

ainsi que l'exactitude des informations communiquées.

Fait à Cogolin, le

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

CONCOURS PHOTOS 2019

« Cogolin, ma ville »

BULLETIN DE PARTICIPATION POUR LES ENFANTS MINEURS

(À joindre obligatoirement à l'envoi ou à la remise des photographies)

Nom : Prénom : Age :

Adresse

:
.....

Téléphone : Fixe : Mobile :

Mail : @

Titre de la photographie (ou des photographies) :

.....
.....
.....

Je soussigné (e) Nom, prénom, responsable légal de

l'enfant (nom, prénom) certifie avoir pris
connaissance du règlement du concours et y adhérer de façon pleine et entière, ainsi que
l'exactitude des informations communiquées.

J'autorise mon enfant à participer au concours photos 2019.

Fait à Cogolin, le

Nom et signature du responsable légal
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)